Être auto-entrepreneur en résidant en Espagne

Par Cyclone
Bonjour et merci d'avance aux juristes ,
j'ai travaillé en France et en Espagne en tant que salarié dans différentes entreprises. Je suis

j'ai travaillé en France et en Espagne en tant que salarié dans différentes entreprises. Je suis actuellement employé dans une entreprise en Espagne et sur le point de la quitter. Je fais des allers-retours entre le domicile familial en France où vivent mes parents et une maison en location dont le contrat est au nom de ma conjointe (Je ne suis pas marié). Je suis cela-dit "empadronado" dans cette maison. (Empadronarse signifie s'inscrire en tant que résident à la mairie de la ville ou de la commune où vous vivez régulièrement.)

J'étais auto-entrepreneur depuis 2009 avec un numero SIRET mais je n'ai facturé que les premières années. Souhaitant facturer de nouveau, l'URSSAF m'a dit que j'avais été inactif trop longtemps et demandé de radier mon activité afin de pouvoir en ouvrir une autre et obtenir un nouveau numéro SIRET. J'ai donc effectué la radiation et je suis sur le point de refaire la demande de statut de micro-entreprise.

Ma question est de savoir si légalement je peux de nouveau facturer des clients (Espagne ou France) sachant que je réside majoritairement en Espagne. J'ai un numéro de sécurité sociale mais pas de carte vitale.

Merci!!	
Par ESP	

Bonsoir

Si votre résidence principale est en Espagne, c'est là-bas que vous devez avoir le centre principal de vos intérêts économiques.